

Motion Jérôme Christen et consorts – Motion en faveur de sorties scolaires vaudoises !

Texte déposé

Depuis janvier 2018, tout ce qui est lié à l'enseignement obligatoire doit être pris en charge par les pouvoirs publics. C'est la conséquence de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 qui stipule que « le droit à la gratuité couvre tous les moyens nécessaires et se référant directement à l'enseignement, y compris le matériel pédagogique et scolaire ».

Dans le canton de Vaud, l'Etat de Vaud et les communes fournissent gratuitement depuis plus de 30 ans l'entier du matériel scolaire de la 1^{ère} à la 11^e HarmoS. Quant aux camps et excursions extra-muros, ils doivent dès lors être financés intégralement par les communes. Cela ne va pas sans conséquences pour les élèves, parce que certaines communes renoncent à financer des camps, des courses d'écoles, voire même des sorties pédagogiques.

La présente motion a pour but de demander la prise en charge par l'Etat des frais de déplacement en transports publics dans le canton de Vaud en négociant un prix avec les partenaires du réseau Mobilis pour offrir cette gratuité aux classes vaudoises.

Offrir la gratuité des transports publics dans le canton de Vaud présenterait de nombreux avantages :

- inciter les établissements à organiser des activités dans notre canton
- permettre aux communes de maintenir une grande partie de ces camps, courses d'écoles et sorties pédagogiques institutionnalisées, par établissement.
- constituer un soutien à l'économie vaudoise.
- diminuer l'empreinte énergétique des jeunes générations.
- représenter un soutien fort aux entreprises de transports publics du canton et de la Confédération.

Cette mesure s'inscrit dans la droite ligne des objectifs du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture qui a mis sur pied un groupe de travail composé des représentants des communes et de l'Etat, des syndicats et des parents d'élèves, chargé de proposer des pistes pour réduire les charges reportées sur les communes et ainsi éviter des disparités.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Jérôme Christen
et 40 cosignataires*

Développement

M. Jérôme Christen (AdC) : — Depuis l'arrêt du Tribunal fédéral qui stipule que tous les moyens nécessaires se référant directement à l'enseignement doivent être gratuits, les sorties scolaires sont menacées car elles vont représenter une charge supplémentaire pour les communes. Mon texte a donc pour but d'obtenir la gratuité des transports publics, dans la zone Mobilis, pour les classes vaudoises. Cela présenterait le double avantage d'éviter que les communes renoncent aux courses d'école, aux camps et autres sorties pédagogiques, et de favoriser des destinations vaudoises, profitant ainsi aux transports publics et à l'économie vaudoises.

Cette mesure s'inscrit dans la droite ligne des objectifs du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture qui vient de mettre sur pied un groupe de travail composé des représentants des communes et de l'Etat, des syndicats et des parents d'élèves, chargé de proposer des pistes pour réduire les charges reportées sur les communes et ainsi éviter les disparités.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.